

Edito >

Élus pour porter votre voix

La politique peut sembler quelque chose d'obscur pour beaucoup d'entre vous. Vous êtes nombreux à regarder le fonctionnement des institutions avec beaucoup de distance. Les élus que nous sommes vous semblent peut-être même des personnages inaccessibles ou éloignés de vos préoccupations. Que dire des débats politiques qui peuvent vous sembler artificiels... Tout cela nous l'entendons, nous le comprenons. D'ailleurs, vous l'exprimez de plus en plus en n'allant plus voter, tout simplement !

Alors, dans cette courte tribune, nous allons évoquer le vote du budget du Département. Et nous voudrions, par-dessus tout, que vous reteniez juste quelques points importants. En premier lieu, nous élus, nous vous représentons. Quand nous intervenons, quand nous prenons position, ce n'est jamais à titre personnel. Nous sommes conscients du mandat que vous nous avez donné pour défendre, parfois des sujets locaux, pour défendre des idées. Ensuite, l'argent que nous utilisons dans une collectivité comme le Conseil départemental c'est le vôtre, c'est le nôtre. Nous contribuons tous, directement ou indirectement à alimenter cette caisse commune. Il nous revient, à nous, élus, d'en faire le meilleur usage dans le cadre de nos attributions.

Le 27 janvier, la majorité du Conseil départemental avait imaginé une courte présentation des enjeux budgétaires. Une présentation tellement différente des années précédentes, que les chiffres n'étaient pas toujours comparables. De notre côté, nous avons souhaité qu'il y ait un débat, thématique par thématique, seule façon de confronter nos points de vue sur la manière dont nous voulons que cet argent collectif soit utilisé au service des Manchoises et des Manchois. Certes, ce débat que nous avons porté, a duré un peu plus de trois heures. Mais n'est-ce pas là le minimum alors que se joue un enjeu majeur de notre mandat ? Ainsi, de notre côté, nous avons pu exprimer pourquoi nous étions contre cette répartition budgétaire. Prendre ce temps de l'explication, de l'argumentation est indispensable au bon fonctionnement démocratique et fait honneur à la mission que vous nous avez confiée pour vous représenter.



Bon à savoir...

Votre lettre numéro 4

Le Conseil départemental s'est à nouveau réuni le 24 mars dernier. Comme pour chacune des lettres, nous reprendrons ici, l'essentiel de nos interventions. En page 2, vous trouverez une nouvelle « explication de texte » par les chiffres. Il n'est pas toujours facile en plénière, sans pouvoir projeter, de présenter les arguments chiffrés. Aussi, nous tenions, cette fois encore, à montrer combien « les chiffres sont têtus » et permettent de comprendre notre opposition à certains choix budgétaires. En l'occurrence, il s'agit de la participation du Département au financement des pompiers. Du fait de leurs missions régaliennes, on associe parfois les pompiers à l'État alors que ce service est financé essentiellement par les collectivités locales : le Département, les intercommunalités et certaines communes. En 2023 le besoin de financement des pompiers est bien supérieur à ce que les collectivités ont décidé de verser. A travers les chiffres présentés, nous montrons que le Conseil départemental aurait dû faire plus.

Utilisez les QR-Codes

Dans cette lettre, scannez les QR Code pour accéder au fichier PDF des interventions.



Les interventions en vidéo

Nouveauté : comme la plénière est retransmise en direct et consultable en différé sur Youtube, nous allons placer un second QR-code envoyant directement à l'intervention en vidéo.



Le tableau noir

Leçon de calcul

Participation du Conseil départemental Au financement des pompiers

Subvention 2022

Fonctionnement

+ 18 156 420 €

Investissement

+ 2 000 000 €

Remboursement dette

+ 730 371 €

Total

= 20 886 791 €

Subvention 2023

Fonctionnement

+ 18 791 895 € (+ 3,5%)

Investissement

+ 1 813 344 € (-9,3%)

Remboursement dette

+ 737 645 € (+1,0%)

Total

= 21 342 884 € (+2,2%)

L'augmentation totale de la subvention pour les pompiers entre le budget 2022 et le budget 2023 est de 456 083 €

Leçon de calcul

Compensation avec la taxe sur les assurances

TSCA au budget 2022

Total TSCA prévu

81 500 000 €

Part obligatoire pompiers

11 706 944 €

TSCA au budget 2023

Total TSCA prévu

86 320 000 € (+5,9%)

Part obligatoire pompiers

12 399 306 €

Augmentation prévue de la compensation de l'État au financement des pompiers entre 2022 et 2023 : 692 362 €

Part de l'augmentation de la compensation non reversée :
 $692\,362\,€ - 456\,083\,€ = 236\,279\,€$

Conclusion : Non seulement le Conseil départemental ne fait aucun effort sur son budget propre pour financer les besoins du SDIS mais, en plus, il garde 236 279 € dans ses caisses !

Intervention de Karine Duval

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,



24 mars 2023 : il y a 2 mois nous évoquions déjà l'incidence de la réforme des retraites sur notre collectivité. Depuis, chacun a pris ses responsabilités... les élus, représentants du peuple bien sûr. Les organisations syndicales et les citoyens se sont également mobilisés et continuent de le faire. La journée d'hier marque cette détermination à faire entendre, non pas la volonté de ne rien changer, mais simplement, la profonde aspiration à des réformes socialement justes. Ce que nous vivons là questionne notre positionnement en tant qu'élus. Nous avons bien sûr à construire l'intérêt général, à prendre des décisions qui préparent l'avenir, dont les effets ne sont peut-être pas immédiats... Mais est-ce qu'une élection est un blanc-seing ? Est-ce que tout doit être figé dans une sorte de toute puissance des élus une fois pour toute. Regardez, nous, Conseillers départementaux, nous sommes élus pour 7 ans sur ce mandat... c'est un temps long, très long à l'échelle de l'évolution du monde. Pendant ce temps, ne devrions-nous pas nous « nourrir » aussi de ce que les citoyens ont à dire ? Car, cet intérêt collectif, il est sans cesse à construire et à questionner. D'autant que, la richesse d'une démocratie, c'est justement de pouvoir permettre la confrontation des idées pour, dans l'absolu, trouver les meilleures réponses collectives. Depuis le début de ce mandat, nous le disons, nous croyons que, dans le monde actuel, il est illusoire de vouloir figer les choses. Il faut accepter le débat, accepter d'écouter, accepter de partager les processus décisionnaires. Il faut bien sûr trouver la bonne méthode, celle où chacun a une place dans la mission qui est la sienne. Si vous vous souvenez, dans ma déclaration de candidature à la Présidence, j'avais proposé que l'on innove dans les méthodes, dans la gouvernance. Pourquoi ne pas essayer de construire nos politiques autrement.

Comme vous n'avez pas pris ce chemin, nous, c'est vraiment avec la conscience de notre responsabilité, de nos devoirs par rapport aux Manchoises et aux Manchois, que nous préparons les débats ici, et dans toutes les instances où cela est possible. Nous avons à porter parfois des différences, parfois des encouragements... Je regrette que certains d'entre vous aient pu trouver long le débat sur le budget... mais quand même... il s'agissait de savoir comment nous allions utiliser les 670 M€ d'argent qui nous sont confiés ! Honnêtement, après avoir vécu précédemment des projets annuels de performance (PAP) pour chaque commission et un vote final allions nous voter un budget présenté en un quart d'heure sans que chaque président de commission n'exprime ses choix dans cette période contrainte ? 15 minutes pour 670 millions ! Nous pensons vraiment que les Manchoises et les Manchois qui nous suivent ont le droit à un débat surtout quand la présentation faite diffère tellement des années précédentes et qu'il est nécessaire de regarder, bien au-delà des chiffres présentés.

Vous avez fait de l'action sociale une de vos priorités. En début de mandat, nous avons eu, ensemble, la possibilité de prendre des mesures d'urgence qui s'imposaient pour un rattrapage indispensable en matière de ressources humaines. Vous avez commandé un audit et le diagnostic rendu était sans appel sur les difficultés rencontrées qui croisent toutes les alertes que nous n'avions eu cesse de répéter au cours du précédent mandat. Et quid du plan d'action ? Vous voyez, le conflit en interne que nous vivons actuellement avec nos personnels prouve, comme nous l'avons dit également, que les mesures d'urgence prises n'étaient qu'un début, un point de départ nécessaire mais pas suffisant. Nous regrettons qu'il ait fallu, une fois de plus, aller au conflit pour que les choses avancent. C'est regrettable. Nous avons pris note de votre message de mardi. Le retrait de la délibération est un geste. Néanmoins, les questions restent entières et il est en effet urgent de répondre aux oubliés du Ségur. C'est pour nous, élus, non négociable ! Car il faut se rappeler, nous parlons des personnes qui étaient en première ligne lors du covid pour assurer l'accueil de première nécessité dans les centres médicaux sociaux.

Vous avez répondu positivement à notre invitation à venir visiter un centre communal de santé en pleine activité, le centre Brès Croizat de Cherbourg-en-Cotentin. Et, parlant au nom de mes collègues départementaux et Cherbourgeois, nous vous en remercions. Nous n'avons aucun doute sur le fait que le Conseil départemental, dans son ensemble, a conscience de cette préoccupation majeure de nos concitoyens qu'est l'accès aux soins. Vous avez pu noter d'ailleurs, lors de cette visite, un peu plus de 3 000 habitants ont pu retrouver un médecin traitant grâce à ce centre de santé. Un tel fossé se creuse dans la population pour l'accès ne serait-ce qu'à un médecin traitant ! Reste la question de l'action...

Ordre du jour

- HORS SÉRIE -

- 0-01 | Projet de mandature 2022-2028 - Concertation citoyenne sur les déplacements
- 0-02 | Modalités d'attribution de subvention au titre de la communication
- 0-03 | Motion sur les enjeux de financement du SDIS de la Manche

- ACTION SOCIALE -

- 1-01 | Convention pluriannuelle entre le Département de la Manche et le Service départemental d'incendie et de secours pour les années 2023 à 2025
- 1-02 | Projet de mandature 2022-2028 - Protection de l'enfance - Signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027 entre l'Association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de la Manche (ADSEAM), l'Agence régionale de santé de Normandie et le Département de la Manche
- 1-03 | Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi (PTIEE) 2023-2028 - Démarche SPIE

- APPUI AUX TERRITOIRES -

- 2-01 | Projet de mandature 2022-2028 - Plan départemental de l'habitat 2023-2028
- 2-02 | Mise en œuvre du projet "Agro bio pôle Etienne Challe" de Courcy
- 2-03 | SA HLM Coutances-Granville - Demande de garantie globale - Prêts PLAI

- NATURE ET INFRASTRUCTURES -

- 3-01 | Autorisation de principe du raccordement des collèges de Percy-en-Normandie et Saint-Sauveur-Villages à des réseaux de chaleur projetés
- 3-02 | Conservatoire botanique national de Normandie - Adhésion du Département à l'Etablissement public de coopération environnementale (EPCE)

- ATTRACTIVITÉ ET NUMÉRIQUE -

- 4-01 | Evolution de la politique du Département en faveur du patrimoine architectural
- 4-02 | Projet de mandature 2022-2028 - Limiter la fracture numérique - Convention de financement avec l'Etat pour le renouvellement du dispositif - Recrutement de dix conseillers numériques France services

Suite de l'ordre du jour, page suivante...

Ordre du jour

- AFFAIRES GÉNÉRALES -

- 5-01 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil départemental du 27 janvier 2023
- 5-02 Désignations de représentants de l'assemblée départementale au sein des organismes
- 5-03 Désignations au sein des commissions intérieures
- 5-04 Emplois de collaborateurs de cabinet et de collaborateurs de groupe d'élus
- 5-05 Gestion des ressources humaines : trajectoire des postes - Convention de mise à disposition - Remboursement des frais de déplacement des élus
- 5-06 *Retiré*
- 5-07 Délégation de compétence au président - Compte rendu de la délégation pour ester en justice
- 5-08 Délégation de compétence au président - Décisions prises dans le cadre de la commande publique
- 5-09 Délégation de compétence au président - Bilan des garanties d'emprunts accordées par le Département de la Manche en 2022
- 5-10 Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion 2015-2020 de la société anonyme d'économie mixte locale "santé et physique nucléaire" (SAEML SAPHYN)
- 5-11 Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité

En bref

Visite du centre de secours des Pieux

Comme nous l'avons fait en début d'année pour les centres de secours de Cherbourg-en-Cotentin, nous avons visité, le 5 mai dernier, la caserne des Pieux. Elle est en effet particulière puisqu'elle assure la défense incendie en



premier appel de la centrale nucléaire. Il y existe donc un fort partenariat avec EDF qui finance une partie du matériel, des locaux et du personnel. De plus, ce centre accueille de nombreuses formations.

Nous avons échangés sur les atouts, les difficultés, les exigences de cette caserne singulière dans le paysage manchois.

Quelle est la meilleure échelle pour agir et pour faire quoi ? A Cherbourg, tout comme à Isigny-le-Buat que vous avez visité chez notre collègue Jessy Orvain, ce sont des portages municipaux... Il y a quelques jours, l'agglomération du Cotentin s'est positionnée de manière volontariste. Mais nous savons que ce n'est pas le cas pour toutes les intercommunalités. Le Département est l'échelon des solidarités sociales et territoriales. Pouvons-nous laisser cet enjeu être traité de façon inégale sur notre territoire ? La loi dite 3DS de février 2022 nous permet d'agir pour une action publique adaptée aux territoires. La loi est claire et nous donne la possibilité d'investir dans le bâti et l'emploi. L'assemblée des départements de France s'est d'ailleurs emparée du sujet en créant une mission...

Oui nos concitoyens ont besoin de soins et nous pouvons y contribuer en promouvant des formes multiples de mise en œuvre de la médecine qu'elle soit libérale ou salariale.

Alors, avançons, soyons collectivement des bâtisseurs.

Soyons ceux qui ont compris, de même que nous refusons de voter le Priac exigeons d'être au rang de décideurs dans nos ARS car nous pourrions apporter une réponse à notre territoire avec ses spécificités.

Soyons ceux qui ont compris en répondant à tous les agents qui sont venus exprimer leur colère légitime : pour que les espoirs suscités en début de mandat prennent corps

Le monde change, les attentes aussi : Soyons au rendez-vous.

Texte



Vidéo



Rapport 0.03 > Motion sur les enjeux de financement du SDIS de la Manche

24/03/2023

Intervention de Gilles Lelong

> Financement des pompiers : une motion qui ne peut cacher les décisions financières prises



Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Une motion sur le financement du SDIS, j'allais dire des SDIS, voilà bien un sujet sur lequel il y a matière tant la situation que nous connaissons met en difficulté aussi bien leur fonctionnement que leur financement.

Nous ne reviendrons pas sur notre intervention lors de la dernière session du 27 janvier où nous dénonçons une augmentation des moyens qui ne compensait pas l'inflation et mettait en péril un budget de fonctionnement dont plus de 80% est consacré aux frais de personnel. Néanmoins, il s'agit, rappelons-le, d'une compétence décentralisée partagée entre les communes et les départements. Rappelons aussi que le financement local de ces services départementaux dépend d'une clé de répartition entre les financeurs décidée en Conseil d'administration. Pourquoi, le Conseil départemental, qui, je le rappelle, est compensé à près de 60% de sa participation par la taxe sur les conventions d'assurance, ne pousserait pas sa participation au-delà des 49% actuels en fonctionnement ?

Il n'en demeure pas moins, et c'est certain, que le financement des SDIS trouve aujourd'hui ses limites et c'est bien l'enjeu de cette motion... et pourtant, quelle déception à la lecture de ce texte à mi-chemin entre repentance envers les sapeurs-pompiers et câlinothérapie envers les EPCI.

Évidemment, mais comment le pourrions-nous, nous ne contestons pas le paragraphe « carte postale » et nous nous retrouvons sur la qualité des services rendus par les sapeurs-pompiers et leur rôle trop souvent supplétif quand d'autres services publics ou privés ne sont plus en capacité d'assurer leurs missions d'assistance à la personne dans nos territoires.

Mais lorsque vous dénoncez la légitimité de certaines décisions prises à Paris, nous en concluons que d'autres ne le seraient pas, mais alors lesquelles ?

- L'augmentation de la prime de feu ?
- Ou bien la revalorisation du point d'indice qui reste malgré tout inférieure à l'inflation ?

Vous pourrez peut-être nous éclairer sur ce sujet.

Quant aux mesures compensatoires que vous réclamez, votre texte sans proposition concrète, reste dans le flou le plus total. Vous aviez pourtant la possibilité de vous appuyer sur le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) publié en janvier dernier, salué par de nombreux

acteurs institutionnels et qui recommande une augmentation des moyens pour les SDIS avec, par exemple :

- Le dégel des contributions communales en tenant compte des évolutions démographiques,
- L'augmentation de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA), à la condition évidemment que l'augmentation de la fraction réservée aux SDIS leur soit reversée en totalité ce qui n'a pas été le cas

lors du dernier vote du budget. Cette augmentation pourrait largement se justifier par ce que l'on appelle la « Valeur du sauvé », qu'elle soit humaine, environnementale ou matériel.

Les négociations sur les moyens qui vont s'engager avec le ministère de l'intérieur s'annoncent déjà « serrées » et il faudra aux départements être force de propositions pour aboutir à un compromis en capacité d'assurer un financement pérenne des SDIS et acceptable par toutes les parties. Cette motion était une oppor-

tunité pour avancer sur ce sujet et restera pour notre groupe une occasion manquée.

En conséquence, au regard de ces éléments, nous ne voterons pas cette motion.

Texte



Vidéo



Rapport 0.01 > Concertation citoyenne sur les déplacements

24/03/2023

Intervention de Thierry Letouzé

> Un outil pour un travail qui ne fait que commencer



Cher.e.s Collègues,

Alors, voilà donc le fruit de cette concertation.

Quand j'ai pris connaissance de ce rapport, je vous avoue qu'il m'a fallu un peu de temps pour m'y retrouver. J'ai trouvé la présentation un peu confuse, je parle du choix éditorial d'Algoé et non du retour qui nous en a été fait en commission et qui a permis de lever quelques interrogations.

Mais il en reste une encore..."et maintenant, on fait quoi de tout cela ?" Cette question, naturellement je vous la pose, mais en fait, cette interrogation, je comptais surtout sur le cabinet Algoé pour y répondre.

Je pense en effet qu'il manque un élément à la prestation (la corbeille de fruit n'est pas complète) et c'est dommage et peut être risqué, parce que et quand on veut faire de la statistique autour de données importantes (en quantité et en qualité) sans connaissance profonde de cette discipline fort complexe qu'est la sociologie, on prend le risque de passer à côté du but recherché.

Pour bien répondre à ce genre de consultation assez technique, il faut à minima en dessiner les contours.

Si les participants manquent de connaissance sur les sujets évoqués lors de la consultation, cela peut affecter leur capacité à fournir des opinions éclairées. Cela peut également entraîner des résultats biaisés. Par exemple, on a plusieurs catégories de personnes qui répondent aux mêmes questions ! Y-a-t-il des réponses plus pertinentes selon les compétences de ces groupes (non pas des personnes), doit-on en tenir compte ? Si oui comment ?

On a su assez vite, dans ce processus, que pour l'écrasante majorité des consultés, l'activité route (construction, maintenance, usage) n'avait pas d'incidence sur l'environnement ou sur le climat, ou plus exactement, et c'est peut-être pire, la question ne s'est même pas posée. Pour éviter ce biais, lorsqu'en 2019, le Président Macron a organisé une consultation citoyenne sur le climat, en premier lieu, les participants ont été formés afin que tous aient un niveau de connaissance équivalent pour générer une pensée constructive.

Bon, cela n'a pas abouti, puisqu'en en second lieu le Président a préféré, déjà à l'époque ignorer le peuple !

Il est important, pour les examens techniques à venir, que l'on puisse s'appuyer sur ce rapport, c'est un outil précieux dont le département vient de se doter, mais le travail commence, et il nous faut une méthode pour utiliser à bon escient cet outil et cette méthode, nous pourrions l'élaborer ensemble. Si je vous dis cela, c'est bien pour rester fidèle à notre engagement d'être une opposition constructive.

Sans méthode d'analyse fiable, ce document risquait de rejoindre d'autres rapports qui l'ont précédé et que nous avons jugé à l'époque, comme étant essentiellement cosmétiques à défaut d'être comestibles. .

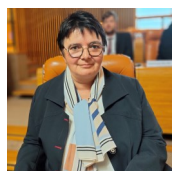
Texte



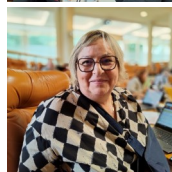
Vidéo



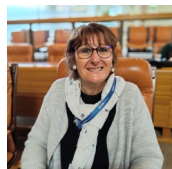
Vos élus



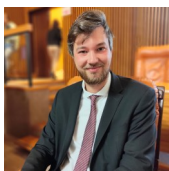
Karine Duval
Cherbourg-En-Cotentin 2
Présidente du groupe
Commission :
Action sociale



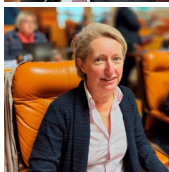
Frédérique Boury
Les Pieux
Commission :
Action sociale



Odile Lefaix-Véron
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Affaires générales



Pierre-François Lejeune
Cherbourg-En-Cotentin 1
Vice-Président du groupe
Commission :
Action sociale



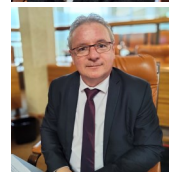
Stéphanie Coupé
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Appuis aux territoires



Gilles Lelong
Cherbourg-En-Cotentin 5
Commission :
Attractivité et numérique



Emmanuelle Bellée
Cherbourg-En-Cotentin 1
Commission :
Attractivité et numérique



Dominique Hébert
Cherbourg-En-Cotentin 4
Commission :
Appui aux territoires



Thierry Letouzé
Cherbourg-En-Cotentin 2
Commission :
Nature et infrastructures

Intervention de Pierre-François Lejeune

> Menace sur les ateliers et chantiers d'insertion



Alors que nous parlons de ce Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi, 2023 à 2028, qui articule et coordonne les interventions des différents acteurs avec notre collectivité, chef de

file de l'action sociale et avec l'État, notre groupe souhaite revenir sur l'alerte des associations de notre Département qui portent des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Ils alertent sur la fragilité économique et financière des ateliers et chantiers d'insertion, dénommés ACI.

Nous avons de la chance de les avoir sur notre territoire. Ils agissent de manière bien répartie sur l'ensemble de nos cantons. Ils sont 15 ACI dans notre Département. Ils assurent, grâce à leurs salariés, des recrutements et des accompagnements soutenus de qualité pour les demandeurs d'emploi, dont les personnes allocataires du revenu

de solidarité active. Ce sont l'équivalent de 375 ETP.

Par nature, les ACI interviennent dans le secteur non-marchand. Aussi, leur modèle économique est réglementairement contraint car ils ne peuvent dégager plus de 30% de recettes propres pour équilibrer leur budget. Ainsi, la pérennité de leurs activités et de leur offre d'insertion dépend fortement des financements alloués par l'État et par notre Conseil départemental.

Malheureusement, depuis 2022, et cette tendance est confirmée en ce début d'année, les associations constatent et expliquent être fortement fragilisées économiquement en raison des effets cumulés d'un contexte macro-économique défavorable et de décisions politiques qui menacent la pérennité économiques et financières des ACI.

En effet, ils font face à une forte augmentation de leurs charges, comme l'augmentation du coût du carburant, de l'énergie et des matériaux. Cela pèse énormément sur leurs finances. Malheureusement, s'ajoute à cela d'impor-

tants retards de versement des subventions... On parle ici du non-ajustement de l'aide au poste intégrant l'ensemble des revalorisations du SMIC de 2022 prévues par décret, du versement différé de l'aide au poste sur les premiers mois de l'année 2023, et du décalage de l'appel à projet FSE d'un an sans compensation financière de notre collectivité.

Les associations nous interpellent donc sur cette situation inédite d'une forte gravité et demande des réponses concrètes et rapides notamment de la part du conseil départemental.

Alors, quelles sont les propositions de notre collectivité face à la gravité de la situation ?

Texte



Vidéo



Ils ont dit...

Thierry Letouzé

> Tenons compte du rapport du GIEC pour analyser nos projets



« A Propos de l'engagement vis-à-vis de nos objectifs, je voudrai juste rappeler aussi que nous sommes à quelques jours de la sortie du 6ème rapport du GIEC et que celui-ci aussi nous oblige. Parfois il y a des choses auxquelles on n'a pu penser ces dernières années et qui méritent qu'on les remette sur le métier pour pouvoir les évaluer à la hauteur des exigences du moment. Je vous invite à le lire car ce rapport est un condensé de ce qui a été dit depuis de nombreuses années. Les politiques que nous sommes présentement auprès de la population une véritable attente parce que c'est bien par la politique qu'il faut que l'on arrive à modifier les choses »



Karine Duval

> Des projets routiers à réaliser mais non sans se réinterroger



« Je ne vais pas m'inscrire dans la lignée des « oubliés des routes » ; On est tous persuadés effectivement comme l'a dit notre collègue Axel [Fortin-Larivière] il va falloir faire ces projets, les réinterroger... Mais je ne peux pas vous laisser dire qu'on n'a rien fait, pourtant je suis pas dans la majorité. Je vais prendre un exemple qui nous dit qu'il faut faire autrement. Marcey les Grèves [La déviation] ça nous a quand même occupé tout un mandat. Aujourd'hui, résultat, quelle fréquentation pour cette route qui nous a occupés x commissions permanentes [...]. Oui il faut faire, oui il y a des urgences mais pas n'importe comment. Il y a eu des réalisations qui nous ont bien occupées mais qui ne sont pas forcément opportunes et qui ne rendent pas forcément le service qu'on escomptait. »



Pierre-François Lejeune

> Après des propos polémiques, soutien du groupe à l'ADSEAM



« Je vais prendre la parole pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans mon vote, puisque je ne prendrai pas part au vote. Je l'avais évoqué lors de la commission action sociale et c'est aussi pour cela que je ne prends pas part au débat puisque j'ai travaillé à l'ADSEAM au moment où l'on a travaillé le CPOM. Donc c'est bien normal de ne pas prendre part au vote.

Notre position de groupe c'est de dire qu'aujourd'hui ce qui est proposé est significatif et va dans le bon sens. C'est pour cela que nous applaudissons des deux mains ce qui est proposé dans le CPOM de l'ADSEAM ; puisque cela va renforcer la protection de l'enfance dans notre département. C'est une compétence essentielle et je pense que c'est important de pouvoir s'unir et d'être à l'unanimité sur des questions au combien importantes que la protection des enfants. »



Ils ont dit...

Gilles Lelong

> La fracture numérique pour l'accès aux services publics



« Monsieur le Président, comme nous l'avons fait en commission, nous allons voter ce rapport. Notons cependant que la dématérialisation des démarches administratives a mis en évidence une fracture numérique qui touche bien souvent les personnes âgées mais pas que... Les travailleurs sociaux le savent mieux que d'autres, il existe aussi une part de la population qui n'a pas ou qui n'a plus accès aux services publics du fait de cette évolution technologique. Situation qui, vous savez, est amplifiée par la fermeture des services publics principalement en milieu rural. Les conséquences sont lourdes pour ces usagers notamment en matière de non-recours aux droits.

Une fois encore, à travers la création de ces postes de conseiller numérique, ce sont les collectivités locales qui doivent financer, partiellement pour l'instant demain peut-être en totalité, le désengagement de l'État. Autre élément particulièrement choquant, vous l'aurez noté comme nous, l'intervention de l'État se fait sur la base d'un salaire au smic ce qui témoigne de la faible considération portée par l'État sur ces missions aujourd'hui indispensables sur nos territoires et qui réclament pourtant des qualifications et des compétences pluridisciplinaires.

C'est regrettable »



Pierre-François Lejeune

> Soutenir la conservation du patrimoine local



« Monsieur le président, cher.e.s collègues nous allons, bien évidemment dans ce sens, de cette modification qui est une réelle avancée par rapport à cette délibération.

On voit qu'il y a eu un rapport sénatorial en juillet 2022 sur la mission d'information concernant l'état du patrimoine religieux. Et, cela aurait été contraire, finalement, à l'esprit partisan de cette mission d'information qui évoque un sous-investissement et parfois de véritables problèmes pour les maires à entretenir ce patrimoine religieux qui est une part significative du patrimoine culturel de la France.

Alors on voit qu'il est fragilisé par différents phénomènes : on parle de l'exode rural, de l'évolution de la pratique religieuse, de la sécularisation de la société ou également des contraintes financières.

Donc plus il y aura des investissements et notamment grâce à la part départementale pour aller aider ces communes à pouvoir investir, mieux ce sera.

C'était pour souligner qu'au niveau du Sénat ça a été consensuel [...] un travail pour ce bien commun, pour cet intérêt général qui est l'entretien du patrimoine et notamment du patrimoine religieux.

On tenait vraiment à le saluer aussi par la modification de notre rapport puisqu'au départ on était vraiment sur une diminution ce qui nous posait question en cohérence avec ce qui a été élaboré au niveau national. »

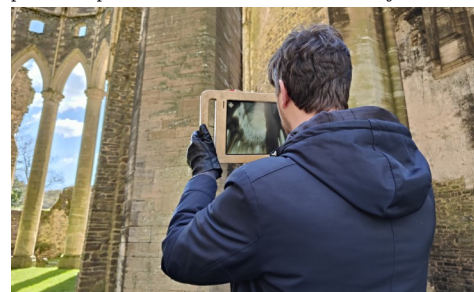


Séminaire du groupe

Le 15 avril dernier, le groupe a organisé son séminaire et en a profité pour se déplacer dans le centre Manche.



Nous avons été accueillis sur un site départemental : l'Abbaye d'Hambye. Un lieu remarquable niché au creux d'une vallée verdoyante. Le Conseil départemental est propriétaire d'une partie de l'abbaye et des espaces naturels sensibles qui l'entoure. Ce site attire de plus en plus de touristes et fait l'objet d'une



attention particulière dans un projet de site toute à fait exemplaire. Son ouverture à son environnement proche et les partenariats sont des clés à mettre en avant pour ce fleuron du tourisme vert.

Nous nous sommes également rendu à



l'usine Utopik de Tessy-Bocage. Ici, les concepteurs ont fait le pari de proposer un centre de création contemporains en milieu rural. Pari réussi ! <https://www.usine-utopik.com/>

Nous reviendrons sur ces visites et sur ce séminaire lors de la prochaine lettre.

La lettre

Lettre d'information des élus du groupe de la Gauche Sociale et Écologiste du Conseil départemental de la Manche.

Cette lettre peut être téléchargée sur notre site : www.gse50.fr/lettres

N° 4 > mai 2023

Directrice de publication : Karine Duval

Calendrier

Séance plénière :

Lundi 26 juin 2023 Rappel : Les séances plénières sont des assemblées ouvertes au public. Pour y assister il suffit de s'adresser à l'accueil de la Maison du département.

Par ailleurs, les séances plénières sont retransmises sur le site du Conseil départemental.

Commissions permanentes :

• Vendredi 30 juin

• Vendredi 15 septembre

Les réunions de la commission permanente ne sont pas ouvertes au public.

Contacts

Courriel : groupe.gse50@manche.fr

Tél : 02 33 05 97 92

Courrier : Conseil départemental de la Manche, 50050 Saint-Lô Cedex

Collaborateur du groupe

Martial Defoy : martial.defoy@manche.fr

Twitter : @gse_cd50

Facebook : [facebok.com/gse.cd50](https://www.facebook.com/gse.cd50)